

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES  
(ACCUEIL - ASSISTANCE - CONSEIL)**

**SESSION 2001**

Calculatrice à fonctionnement autonome non autorisée  
(circulaire 99-186 du 16.11.99)

**CORRIGÉ**

**E1 : EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique  
de l'activité professionnelle**

## **CORRIGE DROIT (10 pts)**

- 1° - L'absence de l'une des mentions obligatoires entraîne la nullité du contrat. 1,5 pts
- 2° - Le CIC est un établissement bancaire (reconnu sur le marché), le vendeur peut donc faire des démarchages à domicile (loi du 28.12.1966). 1,5 pts
- 3° - **Droit de renonciation** : c'est le droit de renoncer à ses engagements. 4 pts  
**Comment le faire valoir ?** En envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception ou en utilisant le formulaire de renonciation qui figure dans le contrat.  
**Dans quel délai ?** 7 jours (fériés compris).
- 4° - La souscription de plans d'épargne prévoyant l'acquisition de parts immobilières. 1 pt
- 5° - Avant l'expiration du délai de réflexion, le démarcheur n'a pas le droit de vous demander de verser une contrepartie quelconque (espèces, chèque). 2 pts
- Il est interdit au vendeur de demander au client un chèque en invoquant le fait que celui-ci ne sera pas tiré avant la fin du délai de réflexion.

## CORRIGE ECONOMIE (10 pts)

1° - Masse salariale : montant global des rémunérations et des cotisations s'y rapportant.

- Investissements : emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement. 3 pts

- Productivité : rapport mesurable entre une production donnée et l'ensemble des facteurs mis en œuvre ou un seul de ces facteurs.

2° - La croissance extensive s'appuie principalement sur une augmentation du nombre de travailleurs, alors que la croissance intensive se traduit, elle, par des gains de productivité. 4 pts

3° - La croissance extensive réduit la tendance à la paupérisation de certaines catégories de la population qui étaient exclues du marché du travail (ex : demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, salariés à temps partiel contraint) en les réinsérant dans la vie économique. 3 pts